



www.ud18.cgt.fr

N° 262  
FEVRIER 2004

# BULLETIN d'INFORMATION

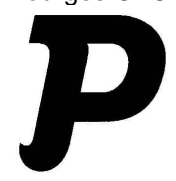


Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 25.02.2004

## Edito

### TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION le 12 MARS POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LA SECURITE SOCIALE

Face à un véritable acharnement du Medef et du gouvernement, les organisations syndicales doivent prendre l'offensive.

Depuis le début de l'année, les salariés sont de plus en plus nombreux à exprimer des attentes d'actions revendicatives de forte ampleur. Elles se sont déjà concrétisées dans des entreprises du secteur public comme du privé. Elles concernent notamment l'Éducation nationale, Edf-Gdf, la Sncf, les Hôpitaux, la Poste, le secteur des télécommunications, la Recherche, le secteur agro-alimentaire. C'est en particulier le cas dans le département du Cher avec les personnels de l'éducation nationale le 12 février. Les salariés du GIAT, sont en lutte depuis plus de 10 mois et à Bourges ils viennent de repousser à 67% les projets de la direction du groupe. C'est aussi le cas des salariés d'Auxitrol en lutte pour les salaires. Unitaires pour la plupart, ces luttes montrent la volonté des salariés de réaffirmer que d'autres choix sont possibles. Elles appellent une autre répartition des richesses et une autre dynamique de croissance.

### Manifestations

à Bourges à 10 h 30, place Séraucourt  
à Vierzon à 11 h, Forum de la République  
à Saint-Amand, à 10 h 30 place de la République

*J. Pierre PLANSON*  
Secrétaire Général de l'UD-CGT

### Sommaire :

Edito : Tous ensemble dans l'action le 12 Mars.

- P. 2 : 12 mars : tous en grève et manifestations
- P. 3 - 5 : Charte syndicale de la CGT du Cher
- P. 6 : Le 19 mars : allons au théâtre.
- P. 7 : Journées d'études  
Les dons à l'UD du Cher
- P. 8 : 9 mars 04 : Assemblée des Ambulanciers

# CGT – FSU - UNSA

**VENDREDI 12 MARS**

**TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION**

Face à un véritable acharnement du Medef et du gouvernement, les organisations syndicales doivent prendre l'offensive.

Depuis le début de l'année, les salariés sont de plus en plus nombreux à exprimer des attentes d'actions revendicatives de forte ampleur. Elles se sont déjà concrétisées dans des entreprises du secteur public comme du privé. Elles concernent notamment l'Éducation nationale, Edf-Gdf, la SnCF, les Hôpitaux, la Poste, le secteur des télécommunications, la Recherche, le secteur agro-alimentaire. C'est en particulier le cas dans le département du Cher avec les personnels de l'éducation nationale le 12 février. Les salariés du GIAT, sont en lutte depuis plus de 10 mois et à Bourges ils viennent de repousser à 67% les projets de la direction du groupe. C'est aussi le cas des salariés d'Auxitrol en lutte pour les salaires. Unitaires pour la plupart, ces luttes montrent la volonté des salariés de réaffirmer que d'autres choix sont possibles. Elles appellent une autre répartition des richesses et une autre dynamique de croissance.

La loi Fillon et l'accord sur les retraites complémentaires dégradent le niveau des pensions et sacrifient les générations futures. L'accord Unédic exclut de l'indemnisation des centaines de milliers de chômeurs. La réforme de l'Assurance

maladie en préparation vise à élargir le marché des assurances privées au détriment de la Sécurité sociale solidaire. La "simplification" du Code du travail consiste à abaisser de façon significative le niveau des droits des salariés dans notre pays. Dans les négociations sur l'emploi, le Medef recherche une plus grande liberté de restructurer et de licencier. L'instauration du service "minimum" dans les transports préfigure la remise en cause du droit de grève pour tous. Les services publics, indispensables dans une société moderne, sont confrontés à des projets de déréglementation et de privatisation.

Alors que la précarité, les licenciements et le chômage augmentent, que le pouvoir d'achat baisse, les salariés et les privés d'emploi refusent l'instabilité sociale accrue qui leur est annoncée. Ils attendent au contraire de nouvelles garanties sociales et une véritable reconnaissance salariale.

Nous devons répondre à ces attentes et nos organisations syndicales départementales CGT, FSU et UNSA revendiquent une nouvelle politique industrielle, la défense et le développement des services publics, la création d'emplois et le développement social et durable de notre pays en Europe.

Les organisations syndicales départementales CGT, FSU et UNSA estiment nécessaire et urgent de se rassembler à tous les niveaux, pour soutenir des revendications communes et construire un nouveau rapport de forces.

Elles confirment combien l'intervention des salariés est déterminante dans la situation présente.

**Elles appellent à faire grève et manifester**

**LE VENDREDI 12 MARS 2004**

## Manifestations à

- ↳ Bourges à 10 h 30 place Séraucourt
- ↳ Vierzon à 11h Forum République
- ↳ Saint-Amand à 10 h 30 Place de la République (Place Carrée)



# CHARTRE SYNDICALE DE LA CGT DU CHER



## Préambule

La CGT existe depuis 1895 pour permettre à tous les salariés de s'unir quelles que soient leur profession, leur place au travail, qu'ils soient actifs, préretraités, retraités ou privés d'emploi pour défendre leur communauté d'intérêts.

Tout salarié bénéficie du droit de se syndiquer pour défendre librement avec d'autres salariés cette communauté d'intérêts dans l'entreprise et dans la société. Ce droit issu de longues luttes est constitutionnel et codifié par la législation française.

Par sa nature même, le syndicalisme CGT est producteur de valeurs fortes et vecteur de représentation de la société.

Il doit être en prise avec le réel pour être à la hauteur de sa mission de défense des intérêts professionnels, matériels et moraux, sociaux et économiques, individuels et collectifs de tous les salariés, avec eux, sans exclusive, en tout temps et en tout lieu, quels que soient leur statut social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

Le syndicalisme CGT est fondé sur des valeurs démocratiques, solidaires, dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis et formations politiques, philosophiques, religieuses ou autres groupements extérieurs.

La CGT n'est pas un simple mouvement d'opinion et n'a jamais limité sa vocation à la défense quotidienne du salariat. Elle combat le système capitaliste source de toutes les formes d'exploitation du salariat. C'est ce qui fonde son caractère de masse et de classe. En ces temps de chômage et de précarité de masse, elle a l'ambition et la volonté de se battre pour une transformation de la société, pour la dignité humaine, l'arrêt de la régression sociale.

Elle œuvre au quotidien pour créer les conditions d'un syndicalisme fort en aidant les salariés à se

rassembler et s'organiser pour se défendre collectivement et faire que chacun, à partir de son

vécu, de son expérience et de ses propositions, participe et anime la lutte syndicale permanente pour conquérir droits et libertés, dignité et justice, vivre mieux au travail et dans la société.

Pour répondre aux besoins, à l'épanouissement individuel et collectif des hommes et des femmes, dans une perspective d'émancipation, la CGT revendique et agit sur les lieux de travail des droits et moyens renforcés pour l'exercice du droit syndical et pour les institutions représentatives des salariés (des élus de salariés et des heures en plus grand nombre, des élections professionnelles partout, des prérogatives élargies pour les DP, CE, CHSCT, CTP, CAP, CMP, ...).

Dans ce cadre, la CGT a vocation à promouvoir un travail syndical d'éducation populaire auprès des salariés, de la population.

Elle participe à former ses adhérents, ses militants, ses représentants syndicaux, élus et mandatés (délégués du personnel au CE, CHSCT, CTP, CAP, CMP, conseillers prud'hommes, administrateurs dans les caisses de sécurité sociale, de retraite ou des ASSEDIC et différents représentants dans les diverses commissions où le syndicalisme est amené à défendre les intérêts des salariés).

Devant la multiplication des demandes individuelles de salariés qui s'adressent localement à la CGT pour connaître leurs droits, tenter de faire respecter leur dignité, leur citoyenneté dans l'entreprise, pour être assistés dans le cadre d'entretiens préalables, devant l'institution prud'homale, le tribunal des affaires de sécurité sociale ou le tribunal administratif et devant les sollicitations au titre de l'information et de la défense des consommateurs, la présente charte constitue les règles communes de tous, admises et respectées comme telles.

**ARTICLE 1** : La prise en charge des dossiers individuels et collectifs de la défense du droit du travail et acquis collectifs s'effectue sous la responsabilité de l'Union Départementale des Syndicats CGT du Cher. Celle-ci établit un pouvoir sur demande pour les procédures devant les conseils de prud'hommes. Aucune photocopie ne peut avoir valeur d'original.

**ARTICLE 2** : Elle s'accomplit, en liaison avec les syndicats et l'Union Départementale, dans le cadre de permanences syndicales d'information, de défense des salariés et de la population mises en place par les Unions Locales pour recevoir les salariés qui n'ont pas de syndicats CGT dans leur entreprise.

**ARTICLE 3** : Ces permanences syndicales contribuent à la création et au développement d'organisations syndicales nouvelles en liaison avec l'activité syndicale et revendicative tant au niveau local que départemental.

**ARTICLE 4** : L'adhésion à la CGT constitue un élément essentiel de solidarité entre les salariés et contribue au développement de l'activité syndicale pour l'intérêt collectif.

**ARTICLE 5** : Aucune personne ne peut se réclamer de son appartenance à la CGT, ne peut utiliser le sigle « CGT » si elle ne remplit pas les conditions définies par la présente charte et pour des fins autres que celles prévues par celle-ci.

**ARTICLE 6** : Les droits, obligations et devoirs de l'organisation syndicale dans le cadre de la défense des dossiers individuels ou collectifs impliquent que tout syndiqué CGT peut prendre en charge un dossier dans une démarche collective. Il le fait au même titre qu'un élu, un mandaté ou un conseiller, assistant, émanant d'une base syndicale CGT organisée dans une entreprise ou à tout autre niveau.

**ARTICLE 7** : Le syndiqué en charge de la défense en tant que représentant de l'organisation syndicale CGT demande au titre du traitement du dossier le versement de l'article 700 du NCPC (Nouveau Code de Procédure Civile) à la CGT pour couvrir les frais de dossier.

**ARTICLE 8** : Au titre de la solidarité financière, le salarié qui sollicite la CGT peut effectuer un don. Toute aide de la Cgt s'effectue à titre gracieux. Les ressources financières de la CGT sont constituées essentiellement par les cotisations syndicales.

**ARTICLE 9** : Les droits, obligations et devoirs des salariés défendus par la CGT impliquent l'adhésion à l'organisation syndicale dans une démarche de renforcement de la Cgt pour le respect et le développement des droits et libertés.

**ARTICLE 10** : Le salarié demandeur est partie prenante de son dossier, il participe à son élaboration. Il est co-signataire des pièces et conclusions remises aux audiences (cf. annexe I).

**ARTICLE 11** : A ce titre, l'information, tant au niveau du demandeur que du défenseur, constitue un des aspects essentiels des principes de vie démocratique de la CGT.

**ARTICLE 12** : La défense des intérêts des consommateurs relève du champ de responsabilité du syndicalisme. A ce titre la Cgt prend en charge cette activité pour tout adhérent de la CGT dans le cadre de l'INDECOSA-CGT.

**ARTICLE 13** : Adoptée par la Commission Exécutive de l'UD-CGT du Cher du 6 Décembre 2003, la présente Charte entre en vigueur à compter de cette date.

**ARTICLE 14** : La présente Charte ne peut être modifiée que par le congrès départemental des syndicats de la CGT du Cher ayant inscrit cette question à son ordre du jour sur proposition de sa Commission Exécutive.

Elle ne peut être modifiée qu'à la majorité des deux tiers des mandats représentés avec un quorum des deux tiers des adhérents conformément aux statuts de la CGT.

*Bourges, le 6 Décembre 2003.*



## La Charte syndicale de la CGT du Cher

---

**ENGAGEMENT DU SALARIE(E)  
DANS LE CADRE DU TRAITEMENT DE SON DOSSIER  
DEVANT L'INSTITUTION PRUD'HOMALE,  
LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF,  
LE TRIBUNAL DES AFFAIRES DE SECURITE SOCIALE,  
OU TOUTE AUTRE INSTANCE  
OU LA CGT PEUT ETRE AMENEES  
A ACCOMPAGNER OU REPRESENTER LES SALARIES.**

---

*Conclusions signées et précédées de la mention «Lu et approuvé» par le(la) salarié(e)  
et paraphées à chaque page.*

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

déclare avoir confié mon dossier prud'homal à M \_\_\_\_\_  
représentant(e) de la CGT mandaté(e) par l'Union Départementale CGT du Cher.

Celui-ci ou celle-ci s'est engagé(e) sans obligation de moyen et de résultat.

Je reconnais avoir signé et approuvé les demandes et conclusions ainsi que les pièces déposées devant le Conseil des Prud'hommes ou la Cour d'Appel, ou le Tribunal Administratif <sup>(1)</sup> et les avoir dûment paraphées.

<sup>(1)</sup> Rayer les mentions inutiles

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

## **Des ouvrières font du théâtre**

# **501 BLUES**

Au commencement du projet « 501 blues » une envie, parler du monde du travail, construire un spectacle à partir de témoignages des acteurs de la vie réelle.

Ce spectacle étonnant et émouvant est né de la rencontre entre un metteur en scène et les ouvrières de l'entreprise Levi's.

L'aventure commence en 1999, peu après la fermeture de l'usine de la Bassée dans le nord de la France. Leur histoire fait la une des journaux et inspire la nouvelle création de Bruno Lajara.

Il réunit alors les damnés de Levi's pour les convaincre de se raconter et leur propose un atelier d'écriture.

Les petites mains de Levi's devenues comédiennes prennent leur revanche sur les planches. Elles jouent leur passé d'ouvrières pansant par la scène les bleus du licenciement.

Mélange de théâtre, de danse, de musique et de vidéos, 501 Blues relate avec émotions la vie des salariées de l'usine Levi's.

C'est l'histoire de leurs souffrances, de leur révolte mais également de leurs joies et espoirs.

Il résulte de ce travail une pièce qui sonne juste, des témoignages percutants et poignants.

Jouant pratiquement à chaque représentation à guichets fermés, les remerciés occupent la scène avec force et authenticité.

**La compagnie Vies à Vies**

## **Vendredi 19 mars**

**20 h à Salle des fêtes de la Chancellerie  
rue Louise Michel à BOURGES**

**Tarif : 5 € ou prix de soutien 10 €**

**Renseignements : 02 48 50 38 61 ou [www.emmetrop.fr.fm](http://www.emmetrop.fr.fm)**

# Journées d'études Sécurité sociale

-0-0-0-0-0-

Le gouvernement prépare un projet de loi de casse de la sécurité sociale pour le mois de juin

Préparons nous à mener des luttes de grande ampleur.

Pour cela, nous devons nous informer sur le contenu du plan gouvernemental et nous former sur les propositions alternatives de la CGT pour une réforme de la protection sociale

Pour cela l'Union départementale et les Unions locales de Bourges, Vierzon et Saint-Amand organisent 3 journées d'études sur le thème :

- *l'assurance maladie : comprendre pour agir*
- *quelle part structurelle et conjoncturelle du déficit de l'assurance maladie et propositions Cgt*
- *maîtrise des dépenses de santé, périmètre de soins remboursables, analyse et propositions Cgt*
- *gouvernance et organisation de la sécurité sociale, analyse et propositions Cgt*

## Dates et lieu des journées d'étude :

- **BOURGES** : mardi 13 avril 2004
- **VIERZON** : jeudi 15 avril 2004
- **ST-AMAND MONTROND** : mardi 20 avril 2004

## Stage d'initiation à Cogitiel, module « syndicat »

**Mercredi 14 et jeudi 15 avril 2004 à Bourges**

### ETAT de la SOUSCRIPTION EXCEPTIONNELLE de l'UD

Ainsi que nous nous y étions engagés dans un précédent Bulletin trouvez ci-dessous les versements effectués à ce jour par plusieurs syndicats :

- \* Retraités Municipaux Bourges
- \* Syndicat Crédit Agricole
- \* Retraités Municipaux Vierzon
- \* Retraités Multiprofessionnels Bourges
- \* Syndicat Michelin

Nous remercions les syndicats et sections de leur participation et souhaitons que d'autres puissent s'engager positivement. Merci.





# L'ambulancier

des actes, pas des paroles !



**Mardi 09 mars 2004**

**19H00**

**Maison des Syndicats**

*5, boulevard Clémenceau à Bourges*

Réunion d'information pour  
les salariés des sociétés d'ambulances

↪ **Convention collective**

↪ **Salaires**

↪ **Accord cadre sur la RTT**

↪ **Travail de nuit**

**Avec la participation de Sébastien DAVY, de la  
Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT**